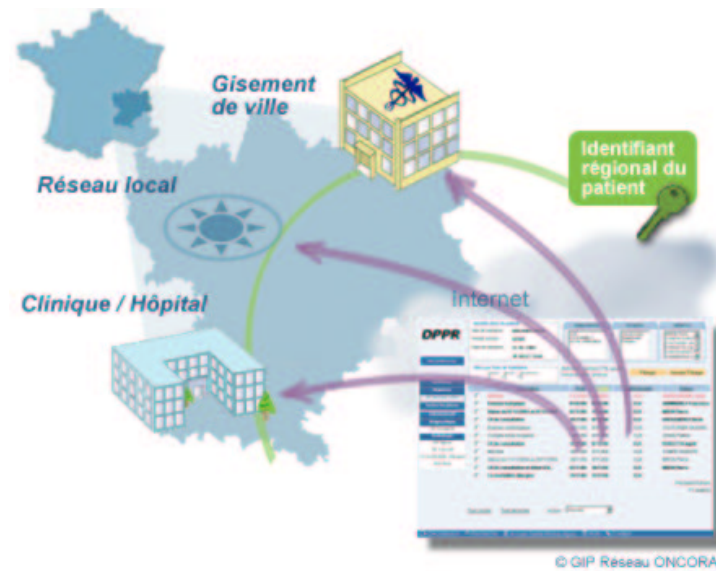


Le Dossier Patient Régional crée des liens vers les informations existantes.



Le concept *DPPR* décrit en grande partie le principe du projet tel qu'il a été défini dès janvier 2000 (séminaire DPPR Oncora) et mûri pendant cinq années.

- c'est un **Dossier** sur Internet
- dont le **Patient** est propriétaire et décide des droits d'accès
- qui est **Partagé** entre le patient, les praticiens de la Ville et de l'Hôpital
- et dont les informations restent **Réparties** chez les acteurs les ayant créés dans leur format d'origine et sans altération.

Plus d'informations sur la genèse du DPPR et la méthodologie employée sont disponibles sur le site du Réseau ONCORA <http://oncoranet.lyon.fnclcc.fr>

Le DPPR est aujourd'hui, pour les praticiens, le gisement hospitalier du Dossier Patient Régional.

Les institutions régionales, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) et le Conseil Régional de Rhône-Alpes se sont unis pour faire de ce projet une priorité régionale dans le domaine de la Santé



Vous trouverez plus d'informations sur la Plate-Forme de Santé de la Région Rhône-Alpes sur le site www.sante-ra.fr



LE DOSSIER PATIENT REGIONAL

<https://www.sante-ra.fr/DossierPatient/>

Le constat du cloisonnement et de l'éparpillement des informations de santé de la personne malade a conduit à travailler sur de nouveaux outils de communication pour favoriser l'amélioration de la prise en charge et la continuité des soins.

Le Dossier Patient Régional a pour vocation de donner aux professionnels de santé de la Région Rhône-Alpes l'accès à l'ensemble des données de santé informatisées relatives à chacune des personnes qu'ils prennent en charge

Accéder au Dossier Patient Régional

Vous pouvez accéder au Dossier Patient Régional :

- soit en vous connectant à la plate forme de santé de la région Rhône-Alpes : <http://www.sante-ra.fr> et en cliquant sur "Dossier Patient Régional - DPPR"
- soit en utilisant l'adresse directe du dossier patient régional : <https://www.sante-ra.fr/DossierPatient>

Authentification : vérification de votre identité

L'accès au Dossier Patient Régional est *sécurisé*, et soumis à une *authentification forte*.

Pour vous authentifier, vous devez disposer de votre carte de professionnel de santé (CPS) et du code confidentiel associé.

Si vous êtes habilité à consulter le dossier d' un patient, vous pouvez utiliser *votre CPS seule*. Vous avez alors accès à une page de recherche vous permettant de sélectionner le patient dont vous souhaitez consulter le dossier.



Si vous n' êtes pas encore habilité à consulter le dossier d' un patient, vous ne pouvez accéder à l' information le concernant qu' en sa présence. Il faut disposer d' un lecteur de carte à puce bi-fente, et y insérer *votre carte CPS* et sa carte *SESAM-Vitale*.

